EIFFAGE

Charte eau & milieux aquatiques

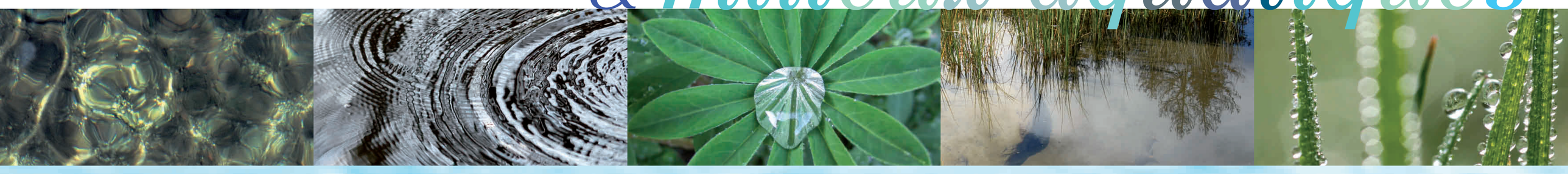

L'eau est une condition nécessaire à la vie sur Terre, la multiplicité de ses usages et services en fait une ressource fondamentale des activités humaines.

Longtemps considérée comme fiable, l'eau devient une ressource de plus en plus fragile. Les limites de sa disponibilité immédiate, des capacités d'épuration naturelle des milieux aquatiques et de la reconstitution des stocks sont peu à peu atteintes et contribuent à une prise de conscience de la valeur patrimoniale et économique de l'eau.
Les conséquences annoncées du changement climatique sont susceptibles d'aggraver cette situation en intensifiant les épisodes de sécheresse ou d'inondation, mais aussi le caractère inéquitable de l'accès à l'eau.

Passer de "l'eau facile" à "l'eau patrimoine" est une évolution inéluctable.

En tant qu'acteur du territoire, Eiffage a conscience de l'impact de l'exercice de ses activités de construction et d'exploitation sur la ressource en eau, au titre des prélèvements et rejets de ses chantiers et sites, ainsi qu'au titre de la transparence hydraulique et écologique de ses ouvrages.

Inscrite dans la continuité de la charte biodiversité, l'ambition d'Eiffage, visant à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, se traduit par quatre engagements :

Un exemple de zone humide à préserver

Maîtriser la consommation de la ressource en eau

Il s'agit pour Eiffage d'engager des actions visant à suivre et réduire les prélèvements d'eau sur le milieu naturel et le réseau d'eau potable :

- **affiner la mesure** et le suivi des consommations,
- **réduire les gaspillages** par des équipements adaptés et la sensibilisation du personnel,
- **adapter la qualité de l'eau utilisée** aux usages et favoriser le recyclage,
- **généraliser la récupération des eaux de pluie** et autres ressources alternatives,
- **recourir à des matériaux et techniques** économes en eau.

Plan d'eau du Brousseau évité par la déviation d'Aire-sur-Adour (Exploitation A65)

Prévenir et limiter tout risque d'atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques

Il s'agit pour Eiffage d'engager des actions visant à renforcer sa vigilance sur les risques de pollution chronique ou accidentelle et de dégradation de la fonctionnalité des milieux :

- **anticiper ces risques à l'ouverture de tout nouveau chantier**, au regard de la sensibilité des eaux superficielles et souterraines,
- **optimiser les dispositifs d'assainissement** provisoire de chantier,
- **assurer le bon fonctionnement** des ouvrages permanents de traitement des eaux pluviales et des eaux usées,
- **choisir des produits et des procédés** moins polluants pour l'eau et les milieux aquatiques,
- **concevoir et réaliser des ouvrages** et des aménagements respectant au mieux les trames verte et bleue.

Renforcer l'homogénéité des bonnes pratiques

Il s'agit pour Eiffage d'engager des actions visant à promouvoir un objectif commun de préservation de la ressource en eau :

- **sensibiliser et former ses collaborateurs** aux enjeux réglementaires, environnementaux et économiques de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques,
- **améliorer le suivi des procédures de gestion de l'eau** sur les chantiers et les sites,
- **organiser et diffuser les retours d'expérience** et mutualiser les bonnes pratiques,
- **assurer un rôle de conseil auprès de ses clients** et les informer des obligations et responsabilités respectives, sur le plan des procédures réglementaires.

Ruisseau de Las Grabes reconstitué sur le chantier de l'A65

Développer et diffuser l'innovation contribuant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Il s'agit pour Eiffage d'engager des actions visant à promouvoir des procédés et équipements compatibles avec une réduction des consommations et une amélioration de la qualité des rejets :

- **assurer une veille technologique** sur les meilleures pratiques de métier visant à préserver la ressource en eau,
- **valoriser les initiatives de R&D en interne** et nouer des partenariats avec la communauté scientifique et technique,
- **intégrer les innovations et solutions alternatives** de préservation de la ressource en eau dans son offre commerciale.

Jean-François ROVERATO

Direction du Développement Durable
163 quai du Docteur Dervaux • 92601 Asnières-sur-Seine cedex
Tél. 01 41 32 82 69 • www.eiffage.com

IMPRIM'VERT® graphisme ZAOUM - Photos : © cNature - L. Bessol / Gaëlle Bailleul / Jean-Pierre Attaruolo / Pascal Le Doare / Eiffage Travaux Publics

PEFC